



Vos Références

N° Adhérent : 450161257F
N° Contrat : 45161257FPA1
☎ : 01.70.37.73.59
www.garance.com

LA POSTE

SD : 86500998781474C



14304279-2797-001006-TF-G4

MONSIEUR JEAN-LUC RUSCASSIE
MR JEAN LUC RUSCASSIE
AU PUECH
46210 GORSES

Paris, le 22 janvier 2025

Objet : Votre échéancier des prélèvements 2025

Monsieur,

Pour protéger vos proches, votre entreprise et vous-même, vous avez souscrit à la solution **PREVARTI PRO Décès** et nous vous en remercions.

Ce contrat vous permet :

- D'assurer, en cas de décès, le versement d'un capital ou d'une rente à vos proches pour maintenir le niveau de vie de votre foyer
- De financer les études de vos enfants âgés de moins de 25 ans dont vous avez la charge par le versement d'une rente éducation
- Et de maintenir vos garanties en cas de maladie (1).

A ce titre, nous vous prions de trouver, ci-dessous, **le montant de la cotisation annuelle 2025** pour votre contrat numéro 45161257FPA1, sous réserve que vous soyez à jour du règlement de vos cotisations au 31/12/2024 et au verso de ce document **l'échéancier des prélèvements** qui seront effectués en 2025 pour votre contrat 45161257FPA1 :

498,52 €

Et parce que les chiffres ça nous connaît, surtout ceux qui vous rendent service, voici le numéro auquel vous pouvez nous joindre pour tout renseignement complémentaire : 01.70.37.73.59.

Le Service Relation Client

(1) Voir les conditions et limites prévues au contrat.



Contrat : PREVARTI PRO Décès

Personne assurée : RUSCASSIE JEAN-LUC
N° de contrat : 45161257FPA1
Date de souscription : 24/11/2023
Capital souscrit : 30 000,00 €
Doublement du capital en cas de décès par accident
Durée de paiement : Viager

Prélèvement le 15* de chaque mois sur le compte suivant : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX0073 au nom de SNC RUSCASSIE

selon la répartition ci-dessous (1) :

01/2025: 41,55 €	07/2025: 41,55 €
02/2025: 41,55 €	08/2025: 41,55 €
03/2025: 41,55 €	09/2025: 41,55 €
04/2025: 41,55 €	10/2025: 41,55 €
05/2025: 41,55 €	11/2025: 41,55 €
06/2025: 41,55 €	12/2025: 41,47 €

*Les dates peuvent varier en fonction des jours ouvrés du calendrier 2025

(1) Sous réserve que vous soyez à jour du règlement de vos cotisations au 31/12/2024